



paiement frais des obseques

Par **Lulu 29**, le **08/03/2021** à **14:01**

ma belle fille a perdue son père ,c'est sa compagne qui a sigée le contrat des obsèquesmais elle ne peut pas payée les pompes funèbres ont envoyer la facture a ma belle fille doit t'elle payée

merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **08/03/2021** à **17:23**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si le compte bancaire du défunt avait un solde créditeur couvrant les frais d'obsèques...

Par **youris**, le **08/03/2021** à **17:40**

bonjour,

il appartient à la personne qui a "commandé" les obsèques de les payer, la société de pompes funèbres n'avaient pas à envoyer la facture à votre belle-fille même si comme héritière, votre belle-fille doit participer au paiement.

le site:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17059#:~:text=Les%20frais%20d'obs%C3%A8ques%20sont,ils%20ren>

précise :

Celui qui signe le contrat avec la société de pompes funèbres doit régler seul la facture. Il dispose ensuite d'un recours contre les autres cohéritiers pour se faire rembourser.

salutations